SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERATION

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Beuvry, le 24 Décembre 2010

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Lefait, Lefebvre, Leroy,

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Beauchamp, Bézirard, Bocquet, Cacheux, Deroo, Douez, Grimonprez, Houssin, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 23-10

DECIDE :

- d'attribuer d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association La Truite Mametzienne afin qu'elle se procure le matériel nécessaire à l'entretien de frayères à salmonidés,
- d'imputer la somme nécessaire sur le crédit au compte 6574 du budget du Syndicat.
- d'autoriser la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

VOTANTS : 5 POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DRCT
2 24 JAN. 2011 2
PRÉFECTURE DU NORD

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le 21 JAN. 2011

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

RAPPORT : 23-10

OBJET : Demande de subvention de l'association La Truite Mametzienne

Monsieur René Masclet, Président de l'association La Truite Mametzienne, a saisi M. le Président du Smael d'une demande de subvention exceptionnelle.

Cette association dynamique gère l'activité de pêche sur le tronçon de rivière située à l'amont immédiat de la prise d'eau.

Elle mène diverses actions de valorisation du cours d'eau qui ont entraîné une amélioration sensible de sa valeur piscicole. Elle collabore au quotidien avec le Smael, notamment lors des pollutions apparues dans la rivière et qui ont immédiatement été signalées au personnel exploitant qui a pu ainsi prendre les mesures d'urgence dans de bonnes conditions.

L'association se consacre aujourd'hui à l'entretien des 9 frayères de salmonidés recensées sur son territoire. La présence de truites qui se reproduisent naturellement constitue un bio-indicateur très intéressant de la qualité d'eau de la Lys.

Cette action nécessite l'achat de matériel spécifique. La commune de Mametz a financé l'acquisition de cuissardes, d'une lance à incendie et de divers matériels.

M. Masclet sollicite la prise en charge par le Smael d'une motopompe et d'outils adaptés (rateaux, crocs...), ce qui correspond à une somme d'environ 1.000 €. Ce type de participation s'inscrit parfaitement dans l'implication du Smael à la problématique de préservation de la qualité de la Lys qui pourrait connaître un prolongement dans les mesures liées à l'instauration des périmètres de protection de la prise d'eau.

Il est donc proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association La Truite Mametzienne afin qu'elle se procure le matériel nécessaire à l'entretien de frayères à salmonidés,

- l'imputation de la somme nécessaire sur le crédit au compte 6574 du budget du Syndicat.

- la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Vu le, 26 NOV. 2010

DRCT
24 JAN. 2011
PRÉFECTURE DU NORD

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX